

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2025

Référence
005-2025

Présentation et vote du
Budget Primitif 2025 pour
le budget principal de la
commune

Nombre de membres		
Afféren ts	Présent s	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE
Le : 03.04.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présent(e)s : Mmes : BORONKAI Katalin, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Meline, REDON Christiane. Mrs : COZIEN Amaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien.

Absent(e)s : M. DANIEL Christophe.

Excusé(e)s : BOURNIGAL Virginie donne procuration à BORONKAI Katalin ;
LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory ;
PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien.

Invité : Monsieur Yves MALHOMME, Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

005-2025 – Présentation et vote du Budget Primitif 2025 pour le budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal est appelé à examiner et à voter le budget primitif de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire présente les grandes orientations budgétaires, les principaux investissements prévus et les ajustements nécessaires à la bonne gestion financière de la commune.

Le budget primitif présenté se compose comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - 822 607.97 € en recettes
 - 822 607.97 € en dépenses.
- **Section d'investissement :**
 - 780 853.28 € en recettes
 - 780 853.28 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents et représentés :

1. **Approuve** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 selon les montants détaillés ci-dessus.
2. autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

